

Challenge du Conseil Départemental POUSSINS saison 2018 -2019

Le C.D.O.A. propose à nouveau pour cette saison un challenge réservé aux athlètes POUSSINS licenciés dans un club de l'Oise.

Ce challenge nommé **Challenge du Conseil Départemental POUSSINS** est exclusivement basé sur la participation aux compétitions retenues par la Commission des jeunes et validées par le Comité Directeur du CDOA.

Les points sont obtenus de la façon suivante :

- Pour chaque compétition l'athlète participant marque 5 points.
- Un bonus de 5 points est attribué pour la participation aux championnats de l'Oise de cross-country.
- A l'issue de la saison, un bonus de 5 points est attribué à tout athlète qui a participé :
 - à au moins une compétition en gymnase
 - et à au moins un cross ou un kids'cross
 - et à au moins une compétition sur piste

Les compétitions retenues :

- Toutes les animations figurant au calendrier CDOA et ayant reçues le label CDOA.
- La dernière compétition de la saison, **la fête de l'athlétisme**, n'est pas prise en compte pour ce challenge.

Classements provisoires :

- Les classements provisoires sont établis à l'issue de chaque compétition après enregistrement des résultats dans le système fédéral. Ces classements provisoires sont :
 - Adressés aux clubs qui auront la charge de les diffuser auprès de leurs athlètes
 - Diffusés sur le site internet du CDOA
 - Affichés sur le lieu des compétitions poussins.

Les récompenses seront remises lors de la dernière compétition de la saison :

- Les 30 premiers du classement mixte seront récompensés.
- Pour être récompensé, il faudra être présent lors de la compétition « **la fête de l'athlétisme** » ou excusé auprès du Président du CDOA, avant cette compétition.
- La date et le lieu de cette journée seront communiqués dès que le calendrier estival sera connu.

Les cas particuliers non évoqués ci-dessus seront étudiés par le comité directeur.